



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2023

TABLE DES MATIERES

DÉCLARATION DE SOUTIEN CONTINU	4
1 MÉTHODOLOGIE	5
2 MODÈLE D’AFFAIRES	6
3 ENJEUX ET RISQUES EXTRA-FINANCIERS	10
4 PEOPLE	13
4.1 INTERNE.....	13
4.1.1 Données sociales	13
4.1.2 Attractivité et rétention des talents.....	13
4.1.3 Santé / sécurité.....	17
4.1.4 Activités sportives.....	18
4.1.5 Handicap.....	18
4.2 FONDATION ET AUTRES ACTIONS DE MECENAT.....	19
4.2.1 Fondation Lacoste	19
4.2.2 Autres actions de mécénat.....	20
5 COMMUNITIES	22
5.1 COMMUNICATION RESPONSABLE	22
5.2 CONDUITE RESPONSABLE DES ACTIVITES	22
5.3 CHAÎNE D’APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	23
5.3.1 Droits de l’homme et conditions de travail.....	24
5.3.2 Transparence et traçabilité	25
5.4 LIVELIHOOD	25
5.5 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	26
6 PLANETE	28
6.1 GESTION DES DÉCHETS	29
6.2 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES	29
6.2.1 Eau	29
6.2.2 Matières premières	30
6.2.3 Énergies et fluides	30
6.3 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)	31
7 PRODUCT	33
7.1 ÉCO-CONCEPTION.....	33
7.2 QUALITE ET SECURITE DES PRODUITS.....	33
7.3 MATIERES PREMIERES	35
7.3.1 Coton	35

7.3.2	Autres matières : Certifications et bien-être animal	35
7.4	CONTREFAÇON	36
8	TABLE DES INDICATEURS PAR THEMATIQUE DE RISQUE	37
9	NOTE MÉTHODOLOGIQUE 2023	38
9.1	PERIMETRE DE REPORTING	38
9.2	DONNÉES SOCIALES	38
9.2.1	Taux de turnover	38
9.2.2	Effectifs de clôture	38
9.2.3	Part de femmes parmi le top management (grade 19 et +)	38
9.3	FLOTTE INTERNE DE VÉHICULES	38
9.4	FLUIDE ET ENERGIE	38
9.5	EMISSIONS DE GES	39



DÉCLARATION DE SOUTIEN CONTINU

Partout dans le monde, les turbulences économiques, les pressions sociales et les défis environnementaux ont placé nos sociétés à un carrefour critique. Les crises auxquelles nous faisons face nous confortent dans nos choix et la démarche de transformation qui a été engagée. Nous sommes convaincus que notre croissance sur le long terme est indissociable d'un modèle économique qui demande moins à la Planète et offre plus aux femmes et aux hommes.

C'est au travers de sa stratégie *Durable Elegance* initiée il y a plus de trois ans maintenant, que Lacoste agit concrètement au quotidien pour se transformer et être un acteur responsable de l'industrie de la mode et du sport. Cette approche doit aussi permettre d'engager l'ensemble de notre écosystème dans une démarche de développement durable.

Car nous sommes convaincus que c'est en nouant des liens profonds, pérennes et justes avec les partenaires qui partagent nos valeurs, que nous pourrons assurer une croissance durable. Beaucoup reste à construire, mais les objectifs que nous nous sommes fixés pour 2025 et 2030 en matière de développement durable vont dans le sens d'une transformation vertueuse.

Le Comité Exécutif renouvelle ici son engagement à faire vivre concrètement les principes du Pacte Mondial dans les activités quotidiennes du Groupe.

Thierry Guibert, CEO

1 MÉTHODOLOGIE

Même si la politique RSE s'applique sur un périmètre plus global, les informations présentées dans cette déclaration portent sur les activités de la société Lacoste Opérations en France à l'exception des opérations en amont et en aval qui sont réalisées par d'autres entités non concernées par le périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Le présent rapport répond ainsi à l'obligation légale de reporting extra-financier imposée par la transposition en droit français de la directive européenne de 2014 sur la transparence et la publication d'informations extra-financières.

Les données RSE sont collectées par la Direction RSE auprès des contributeurs référents de chaque entité intégrée dans le reporting.

Sauf indication contraire, les données collectées couvrent la période de l'exercice civil 2023, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Les informations contenues dans la Déclaration de Performance Extra-Financière de Lacoste Opérations ont fait l'objet d'un avis d'assurance modérée de la part de l'un des commissaires aux comptes de la société EY, désigné Organisme Tiers Indépendant. Cet avis est accessible en annexe de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

2 MODÈLE D’AFFAIRES

Surnommé le Crocodile, membre des Mousquetaires, René Lacoste a été sacré 10 fois vainqueur de tournois du Grand Chelem et a gagné la coupe Davis en 1927 en équipe. Toute sa vie, il fut un inventeur. Il a dessiné le 1er polo fabriqué dans un nouveau tissu révolutionnaire : le petit piqué. Précurseur de l’athlisure, faisant rimer pratique et esthétique, René Lacoste n’a cessé de révolutionner le tennis et la mode.

Lacoste est désormais un acteur majeur du marché du premium casual wear. Une position qui lui confère des responsabilités vis-à-vis de ses clients et de ses partenaires, avec lesquels il doit élaborer des produits respectueux des Hommes et de l’environnement.

Dans ce cadre, Lacoste Opérations est le licencié mondial de la marque Lacoste pour le vêtement, la maroquinerie, le sous-vêtement et la chaussure. À ce titre, elle paie des redevances aux sociétés propriétaires des Marques.

Lacoste Opérations se rémunère en vendant des produits textiles, chaussures, sacs et accessoires de la marque Lacoste à des distributeurs, principalement sur le territoire Européen, en donnant en licence ses droits sur les autres territoires et en rendant diverses prestations de services (prestations administratives, locations immobilières, frais accessoires sur ventes, autres frais refacturés, etc.). Le textile représente plus des trois-quarts des ventes de Lacoste Opérations.

Lacoste Opérations inclut deux sites industriels français (Troyes Gayettes, Troyes Pull Verdun), situés à Troyes dans la région Grand-Est, ainsi qu’un site administratif (Croncels) où exerce une partie des équipes DSI, Supply chain, RH et Comptabilité de Lacoste Opérations, et le siège social (Court 37) situé à Paris. Troyes est véritablement le berceau historique du savoir-faire Lacoste et a pour vocation de devenir un Centre d’Excellence.

Le site des Gayettes, à Troyes, intègre toutes les étapes de production depuis le fil jusqu’au produit fini : développement, tricotage, teinture, coupe et confection. Sur ce site, sont produits plus particulièrement les vêtements du défilé, les produits plus sophistiqués ou encore la gamme Made in France.

Les ateliers tricotage et teinture du site des Gayettes alimentent en tricot les autres sites de fabrication Maille, ainsi que différents partenaires en France et à l’étranger.

Le site de Verdun est spécialisé dans la production de produits tricotés : il héberge un atelier de tricotage et de confection, ainsi que les étapes de traitement et de lavage, de contrôle qualité et la qualité centrale du Groupe.

LES ENJEUX DE L’INDUSTRIE TEXTILE

Au cours des dernières décennies, la demande croissante pour les produits textiles a contribué à l’évolution rapide de l’industrie de la mode. Aujourd’hui cent milliards de vêtements sont produits chaque année (soit près de deux fois plus qu’il y a vingt ans), portés par des rythmes de production effrénés, des prix et des coûts de fabrication tirés vers le bas, ainsi que des produits de qualité moindre devenant rapidement obsolètes, tandis que sur la même période, leur utilisation (le nombre de fois qu’un vêtement est porté) a diminué. Cette surproduction et cette surconsommation de produits textiles ont induit des conséquences sociales et environnementales préoccupantes :

- La pression sur les coûts de production a accéléré l’éclatement des chaînes d’approvisionnement et la délocalisation de la production vers les pays en développement, au détriment des conditions

de travail, souvent précaires et parfois indécentes. À l'échelle de la planète, ce réseau éclaté pose la question de sa traçabilité, et avec elle, de la visibilité des donneurs d'ordre quant aux pratiques sociales et environnementales qui prévalent dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement ;

- En amont, produire davantage de fibres textiles nécessite de recourir à des cultures toujours plus intensives ou de s'orienter massivement vers des fibres synthétiques fabriquées à partir de ressources fossiles. Le polyester, matière artificielle synthétique dérivée du pétrole, arrive en tête de la production des fibres textiles dans le monde ;
- En aval, les tissus synthétiques libèrent, à chaque lavage, des quantités croissantes de microfibres qui finissent le plus souvent dans les océans ;
- En bout de chaîne, la majorité de ces vêtements, portés de moins en moins longtemps, est envoyée en décharge ou incinérée, alors même qu'une grande partie d'entre eux pourrait être recyclée ou réutilisée ;
- Enfin, sur le volet économique, la pénurie de matières premières pour produire les fibres textiles génère des ruptures d'approvisionnement, des retards de livraison et une hausse des prix, accrue par un dérèglement du fret. Ces fluctuations se répercutent sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

TENDANCES IMPACTANT L'ACTIVITE

Avec l'assouplissement des restrictions sanitaires, l'industrie textile a enregistré un rebond en 2021 et en 2022. Elle reste cependant fragile et sous tension. La hausse de l'inflation pèse sur le secteur et confronte les marques à des pressions sur les coûts de transport ou d'approvisionnement des matières premières, ou encore à la réévaluation des habitudes de consommation des consommateurs suite à l'augmentation du coût de la vie.

Les conflits géopolitiques impactent également la stabilité du secteur en provoquant des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, mais aussi l'augmentation de la volatilité économique et des prix de l'énergie.

Outre des défis économiques, la multiplication des événements météorologiques extrêmes impacte de plus en plus les chaînes de production. Une grande partie du secteur dépend des pays et régions les plus directement touchés par les bouleversements climatiques, renforçant les tensions sur la disponibilité et le prix des matières premières.

Dans ce contexte, la manière dont les sujets sociaux et environnementaux sont adressés par les acteurs de l'industrie sont cruciaux. Les réglementations émergentes et la sensibilisation accrue des consommateurs imposent aux marques d'être plus vigilantes dans la façon dont elles communiquent sur leurs actions liées au développement durable.

ELEGANCE DURABLE : LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LACOSTE

Depuis plusieurs années, Lacoste se mobilise aux côtés d'autres acteurs, au sein d'initiatives multipartites telles que le secrétariat technique du PEF (Product Environmental Footprint), le Fashion Pact ou encore l'initiative Make Fashion Circular de la Fondation Ellen MacArthur pour améliorer et rendre les pratiques du secteur de la mode plus vertueuses. Lacoste partage en effet la vision portée par la Fondation Ellen MacArthur pour une mode circulaire : faire en sorte que les produits du Groupe soient conçus et fabriqués dans le respect des équilibres fragiles de la planète, qu'ils soient utilisés plus longtemps, qu'ils puissent être récupérés et réutilisés pour prolonger leur existence. Plus que jamais, il convient de réconcilier le besoin et le plaisir de s'habiller avec le respect des Hommes et la préservation de la planète.



Lacoste s'est engagé dans une démarche de transformation en faisant de sa stratégie de développement durable *Durable Elegance* une incarnation de sa raison d'être : faire de l'élégance une valeur qui transcende les différences.

Le concept même de *Durable Elegance* fait écho à l'histoire de René Lacoste et à sa vision du mouvement. Précurseur, il pressent que libérer le mouvement par l'intermédiaire du vêtement est un déclencheur pour favoriser l'épanouissement personnel, **encourager l'esprit de liberté et de défi**. Les produits Lacoste ont ainsi toujours été conçus selon des critères de qualité très exigeants et la marque a toujours été synonyme d'élégance à travers le monde. Mais Lacoste croit que l'élégance est aussi une façon de faire, une façon d'être. Elle permet aux Hommes de collaborer pour trouver des solutions nouvelles. L'élégance est une valeur, une force de transformation à même de dépasser les différences.

Pour construire sa démarche *Durable Elegance*, Lacoste s'est appuyé sur une étude de matérialité et un bilan environnemental complet de ses activités. Ces deux éléments d'analyse ont servi de fondement à l'élaboration de la stratégie de développement durable pour intégrer l'ensemble des acteurs de l'écosystème du Groupe.

L'ambition de cette stratégie est de faire profiter au plus grand nombre la vision de Lacoste de l'Élégance Durable :

- **Aux hommes et aux femmes à travers le pilier « Pour l'Humain »**, pour faire de l'égalité des chances une réalité ;
- **À la planète, à travers le pilier « Pour la Planète »**, en plaçant les produits Lacoste et la chaîne de valeur au cœur des ambitions en matière de développement durable
- **À la jeunesse et aux communautés locales, à travers le pilier Fondation Lacoste**, pour donner les moyens à la jeunesse et aux communautés de s'épanouir et de vivre mieux.

Pour déployer *Durable Elegance* au cœur de ses activités, Lacoste s'appuie sur 4 valeurs :

- **Jouer en Equipe**, c'est faire preuve de respect et d'engagement tant envers les autres qu'envers le travail et les décisions d'équipes ;
- **Agir avec Élégance**, c'est viser l'excellence en étant fairplay et humble, dans les relations aux autres ;
- **Agir avec Audace**, c'est avoir le courage de s'exprimer, d'expérimenter et de prendre des initiatives pour explorer de nouvelles opportunités ;
- **Avancer avec Ténacité**, c'est rechercher constamment à s'améliorer, en tirant les leçons des échecs.

NOTRE RAISON D'ÊTRE

FAIRE DE L'ELEGANCE UNE VALEUR QUI TRANSCENDE LES DIFFERENCES

NOS RESSOURCES

COLLABORATEURS

1 333 COLLABORATEURS
61% DE FEMMES

PRODUCTION

2 SITES INDUSTRIELS FRANÇAIS
250 000 PIÈCES FABRIQUÉES EN 2023
EXPERTISE TEINTURE
QUALITÉ PRODUIT

ACADEMIES DE FORMATION

MANUFACTURING ACADEMY
LEADERSHIP ACADEMY
CUSTOMER EXPERIENCE ACADEMY

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

MARQUE
LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

ACTIVITÉS FABRICATION ET VENTE DE PRODUITS – PRESTATIONS DE SERVICES

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

FINANCIER

VENTES 771,20M€
PRESTATIONS 177,30M€

CHAÎNE DE VALEUR

10 PROJETS CO FINANCES
DANS 7 PAYS
517 AUDITS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

COLLABORATEURS

SALAIRES 75,2M€
AVANTAGES SOCIAUX 33,9M€

FORMATION

1,56% DE LA MASSE SALARIALE
14 741,42 HEURES

SOCIÉTÉ & FONDATION

32 ASSOCIATIONS
DANS 19 PAYS

NOTRE ECOSYSTÈME

FOURNISSEURS & COMMUNAUTÉS LOCALES

Créer avec nos partenaires un modèle de mode plus équitable en favorisant la prospérité pour tous

PARTENAIRES FINANCIERS & COMMERCIAUX

Construire une croissance plus durable, partager nos ambitions et nos objectifs communs

FILIERE TEXTILE & INSTITUTIONS

Agir collectivement, mutualiser nos connaissances, s'engager en faveur de l'économie circulaire et travailler avec les organismes professionnels

COMMUNAUTÉ DE CLIENTS

Véhiculer les valeurs de la Marque, cultiver l'élégance comme une manière d'être

3 ENJEUX ET RISQUES EXTRA-FINANCIERS

En 2018, Lacoste Opérations avait réalisé une première cartographie des risques RSE à dire d'expert, en analysant son activité au regard des enjeux sectoriels pertinents. Ceux-ci avaient été identifiés en utilisant différents standards (SASB, GRI, etc.) et en prenant en compte une cartographie des risques Groupe précédemment réalisée en 2017.

En 2019 la cartographie des risques a été approfondie à partir d'interviews d'experts en interne avec l'appui d'un cabinet de conseil spécialisé. Une analyse de matérialité est venue compléter cet exercice, en s'appuyant sur une consultation d'un panel de parties prenantes internes et externes. Cette étude a fait ressortir les risques les plus matériels et pertinents pour Lacoste Opérations. Les préoccupations environnementales et la nécessité pour Lacoste de communiquer de manière plus transparente ont été notamment mises en évidence.

En 2020, la réalisation d'un bilan environnemental et l'élaboration d'un plan d'actions complémentaires ont permis, entre autres :

- De renforcer les actions déjà en place ou en cours de déploiement ;
- D'identifier / élaborer les indicateurs de performance pertinents, notamment au niveau environnemental, qui viendront compléter les indicateurs de reporting que Lacoste continue de suivre depuis 2021 ;
- De hiérarchiser et d'affiner les impacts, ainsi que de définir les principales attentes sociétales et environnementales liées aux activités du Groupe.

Depuis 2021, Lacoste publie tous les ans sur son site corporate son rapport d'avancement¹. Il présente de manière détaillée l'ensemble de la stratégie de développement durable du Groupe et s'attache à préciser les actions mises en place, les points d'avancement et expose les feuilles de route et objectifs à horizon 2025. Sa troisième version, sortie en 2023, a été accompagnée d'une refonte de la partie Durable Elegance du site corporate.

Pour organiser le déploiement de la stratégie *Durable Elegance*, la gouvernance RSE² a été restructurée en 2023. La démarche de Lacoste en matière de développement durable est pilotée par une équipe interne sous la direction stratégique, et en étroite collaboration avec les différentes directions de l'entreprise :

- Le COMEX est composé de 7 membres dont 5 sont sponsors de *Durable Elegance* et garants de son application ;
- L'équipe RSE est dédiée à la définition et au pilotage transverse de la démarche ;
- Au sein des directions, les 3 ambassadeurs représentent et dirigent les piliers de *Durable Elegance*. Ils sont accompagnés par les *CSR champions* qui sont en charge de la définition des objectifs opérationnels, du suivi des projets avec les équipes et de la remontée d'information à l'équipe RSE.

Les thématiques réglementaires :

- « Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit », « économie circulaire » et « postes d'émissions directs et indirects de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité, accompagnées d'un plan d'action visant à réduire ces émissions, notamment par le recours

¹ https://corporate.lacoste.com/app/uploads/2023/10/LACOSTE_RDD2022_FR-WEB.pdf

² Pour rappel, la stratégie Durable Elegance, ainsi que la gouvernance RSE détaillée ici, couvre l'ensemble de la marque Lacoste, soit un périmètre plus global que Lacoste Opérations.

aux modes ferroviaire et fluvial ainsi qu'aux biocarburants dont le bilan énergétique et carbone est vertueux et à l'électromobilité » sont intégrées dans le risque environnement ;

- « Respect du bien-être animal » et « engagements sociétaux en faveur du développement durable » sont intégrés dans le risque chaîne d'approvisionnement responsable ;
- « Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise », « lutte contre les discriminations et promotion de la diversité », « conditions de travail des salariés » et « mesures prises en faveur des personnes handicapées » sont intégrés dans le risque engagement et bien-être des collaborateurs ;
- « Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives » n'ont pas été intégrées à l'analyse des risques. Toutefois, la thématique a été intégrée dans la partie 4.1.4 de ce présent rapport.

Sur le plan fiscal, la société tient compte des dispositions légales et réglementaires applicables, y compris les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, vis-à-vis des autorités des états où elle exerce ses activités. Elle procède aux déclarations fiscales périodiques et au paiement des impositions correspondantes. Elle n'a pas sollicité ni ne bénéficie d'accord fiscal dérogatoire.

Compte tenu de la nature de nos activités, nous considérons que les thématiques « gaspillage alimentaire », « lutte contre la précarité alimentaire », « respect d'une alimentation responsable, équitable et durable » et « actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves » ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans la présente DPEF.

THÉMATIQUE	DESCRIPTION DU RISQUE	IMPACT POTENTIEL	SECTION DANS LE DOCUMENT
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE	Sous-traitance non déclarée Violation des droits de l'Homme par un partenaire au sein de la chaîne d'approvisionnement de Lacoste Opérations	Risques pour les salariés des sites Réputation de l'entreprise Qualité des produits	5.3
	Utilisation de matière première issue d'une chaîne d'approvisionnement ne permettant pas de préserver le bien-être des animaux	Réputation de l'entreprise	7.3
ENVIRONNEMENT	Rejets de polluants contaminants ou pollution accidentelle sur un site industriel ayant un impact direct sur les riverains ou l'environnement	Non-respect de la réglementation Impact sur la santé de riverains ou sur l'environnement. Interruption d'activité Réputation de l'entreprise	7.2
	Adaptation au changement climatique et réduction de l'empreinte carbone Mauvaise gestion des ressources et des déchets Raréfaction des ressources naturelles Impact environnemental de l'industrie de la mode	Difficultés d'approvisionnement de matières premières (qualité, quantités, prix). Consommation non maîtrisée de fluides ou d'énergie Valorisation ou recyclage non optimisé des déchets Mauvaise gestion des stocks ou de la production entraînant du gaspillage de matières premières Réputation de l'entreprise	6
COMMUNICATION	Suspicion de mauvaises pratiques par les parties prenantes du fait d'un manque d'informations accessibles sur les pratiques responsables du Groupe.	Suspicion de mauvaises pratiques par manque d'informations Mauvaise notation de l'entreprise par des ONG ou des applications par manque d'information Réputation de l'entreprise	5.1
QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS	Insatisfaction des clients Réaction allergique lors de l'utilisation d'un produit	Santé des clients Réputation de l'entreprise	7.2
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Accident de personne sur un site industriel interne ou externe. Risque attentatoire.	Non-respect de la réglementation Risque d'accident du travail Interruption d'activité	4.1
ENGAGEMENT ET BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS	Démotivation Atteinte à la santé mentale ou physique des collaborateurs	Démotivation, baisse de la productivité, déséquilibre vie privée/professionnelle.	4.1
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET PROTECTION DE LA MARQUE	Contrefaçon	Intérêt des clients, partenaires et salariés. Capacité d'investissement et d'innovation de Lacoste	7.4

4 PEOPLE

4.1 INTERNE

4.1.1 Données sociales

Au 31 décembre 2023, Lacoste Opérations employait 1 333 collaborateurs, avec 1,63% des collaborateurs travaillant à temps partiel. Les effectifs comptaient 60,39% de femmes, avec 47,73% de femmes parmi les grades 19 top management.

En 2023, 161 nouveaux collaborateurs ont été recrutés en CDI, tandis que 150 en CDI quittaient la société. Le taux de turnover était ainsi de 12,90%. En 2023, le périmètre du calcul du taux de turnover a été revu : il concerne uniquement les contrats en CDI, et non plus les contrats à durée déterminée et les alternants.

La masse salariale était de 75,20M€ (+8,99% par rapport à 2022).

L'absentéisme s'est élevé à 4,18% en moyenne : il était de 5,48% sur les sites de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et de 1,96% sur le siège.



4.1.2 Attractivité et rétention des talents

4.1.2.1 Gestion prévisionnelle des emplois et compétences

Lacoste assure la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences en s'appuyant sur :

- Des accords collectifs, tels que l'accord relatif à la négociation annuelle obligatoire, l'accord relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels et l'accord de négociation exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat ;
- Une cartographie annuelle des emplois pour identifier leurs évolutions et les besoins à venir ;
- La Manufacturing Academy, reconnue par l'Etat français, qui permet de former la main d'œuvre aux savoir-faire du textile, et recruter parmi les personnes formées ;
- La Customer Experience Academy, qui vise à former et développer les compétences des équipes retail ;
- La Leadership Academy à destination des managers à tous les niveaux de séniorité, qui vise notamment à renforcer leur capacité à engager les collaborateurs ;
- Des plans de recrutement ;
- Une rémunération prenant en compte des facteurs de bien-être des salariés, un régime de prévoyance et frais de santé, une politique d'intéressement et de participation. La politique salariale de Lacoste va au-delà de l'évolution du pouvoir d'achat ;
- Une communication interne forte : informations hebdomadaires et trimestrielles, plateforme intranet, explication de la stratégie et réunions mensuelles et trimestrielles sur les résultats.

La richesse des activités et des métiers présents au sein de l'organisation, l'envergure géographique et la notoriété de la Marque contribuent fortement à l'attractivité de Lacoste. L'entreprise investit néanmoins avec une attention toujours plus accrue dans le domaine de l'acquisition des talents avec la mise en place de guidelines, process, méthodologies et outils en cohérence avec ses ambitions de développement et les projets de transformation liés à cette ambition. Afin de veiller à sa compétitivité sur le marché, la stratégie *Talent Acquisition* a été déployée par Lacoste. Revue en 2022, la stratégie a été renforcée en 2023 pour continuer à gagner en efficacité et en pertinence, au regard des besoins et des évolutions du marché :

- L'attraction des talents, au travers du développement d'un nouvel outil de recrutement qui sera déployé en 2024 ;

- Le sourcing des talents, d'une part par un approfondissement des partenariats avec les plateformes de recrutement (Mozaïk RH, Welcome To The Jungle), par le développement et la mise en ligne de contenus spécifiques (photos de l'entreprise, témoignages de collaborateurs). D'autre part par un renforcement des partenariats écoles, selon les besoins de Lacoste et en relation avec la stratégie diversité, équité et inclusion (IFM, NEOMA, KEDGE, ESSEC, MODART, UTT, ENSAIT, ENSISA et l'INSA Lyon). Des rencontres au sein de ces écoles sont réalisées deux fois par an, pour promouvoir les offres de stages et d'alternance auprès des étudiants ;
- La partie recrutement, par le déploiement global d'une formation au recrutement inclusif, initialement prévue en 2023, qui aura lieu en 2024.

Un travail sur la mobilité interne des collaborateurs a également débuté en 2023. Les principales étapes ont été définies :

- La définition d'une politique de mobilité interne permettant à Lacoste et aux autres Marques du groupe MF Brands de s'aligner entre elles pour faciliter le traitement des mobilités internes ;
- La création de groupes de travail à destination des collaborateurs pour leur permettre de comprendre le processus de mobilité interne ;
- La définition d'une stratégie de communication pour diffuser les offres de mobilité interne ;
- Le développement d'une plateforme mettant à disposition des collaborateurs toutes les offres de mobilité interne.

Ces sujets sont soutenus par un effort significatif dans le développement de solutions innovantes et digitales (site internet dédié aux Talents et Carrières, plateforme de recrutement) permettant la création de viviers de talents et l'identification de positions clés dans l'organisation, qu'il s'agisse d'experts, de managers ou de hauts potentiels.

4.1.2.2 Formation

En 2023, 1,56% de la masse salariale, soit 1 147K€, a été consacré à la formation des collaborateurs. 652 d'entre eux ont pu bénéficier d'au moins une heure de formation et le total des heures de formations suivies s'est élevé à 14 741 heures.

4.1.2.2.1 Manufacturing Academy



Lacoste a créé son école dans le berceau historique de la bonneterie en 2016 afin de sauvegarder le savoir-faire textile local et le perpétuer. Elle a pour ambition de permettre la transmission des savoir-faire textiles de Lacoste entre les différentes générations et de devenir l'un des lieux incontournables de la formation aux métiers du textile en France et dans le monde. La Manufacturing Academy a permis de former, puis de recruter des stagiaires qui, pour la plupart, ne connaissaient pas le métier auparavant.

Les programmes sont dédiés aux métiers de la confection et du tricotage. La Manufacturing Academy offre également la possibilité de se former au métier de conducteur d'équipement industriel. Trois formatrices internes certifiées par un parcours de formation accompagnent les stagiaires sur ces programmes.

Sous la forme de préparation opérationnelle à l'emploi (POE), les stagiaires effectuent un premier stage de 3 mois mêlant théorie et pratique dans les ateliers Lacoste. A la suite de ces premiers mois, le stage est reconduit sur une année en CDD contrat de professionnalisation, à la suite de laquelle une certification est passée. Si elle est obtenue, cette certification professionnelle fait office de diplôme pour les métiers de la confection, du tricotage et de conducteur d'équipement industriel.

En 2023:

- 37 personnes ont été formées, sous la forme de POE, par la Manufacturing Academy ;
- 35 POE ont été transformés en CDD contrat de professionnalisation ;
- 12 CDD contrats de professionnalisation ont été transformés en CDI.

4.1.2.2.2 Leadership Academy



Depuis 2021, la Management Academy est devenue la Leadership Academy. Promotrice et garante de la bonne compréhension et de la bonne intégration de la culture managériale de Lacoste, elle incarne en outre la philosophie du Leadership *made in Lacoste* : "*Coaching our teams to success*".

Composée de deux sections, le Leadership Development et le Talent Development, la Leadership Academy participe à développer des leaders toujours plus agiles et engagés, attentifs à mettre en œuvre un esprit d'inclusion autant

que de performance.

Au travers du Leadership Development, l'académie s'appuie sur trois programmes majeurs, visant à l'intégration d'une culture du leadership au travers du développement des capacités managériales : SCORE pour les nouveaux managers, BOOST pour les middle managers et CONSCIOUS LEADER (anciennement LEADERSHIP X) pour les séniors managers.

Chacun d'eux fait partie d'un parcours de formation complet et de long terme, mobilisant de nombreux outils pour maximiser l'impact et offrir des opportunités concrètes de développement pour les leaders. Internationale et transverse, l'académie s'adresse à tous les leaders Lacoste et poursuit des objectifs forts :

- Assurer une compréhension toujours plus fine de l'ADN Lacoste et des principes de leadership, et favoriser les échanges entre pairs pour activer l'intelligence collective ;
- Soutenir le développement personnel des leaders et élaborer un plan d'action pour gérer les leviers individuels et collectifs de performance et de motivation ;
- Construire, par une même expérience partagée, un réseau solide de pairs.

Le programme SCORE est un programme international qui se déroule en 11 demi-journées réparties sur 8 mois, pour permettre un accompagnement sur la durée et une montée en compétence optimale des jeunes managers.

Le programme BOOST est un programme international en digital sur 5 demi-journées. Au travers de la participation de leaders de différents pays, il a pour objectif d'accompagner le développement du leadership des middle managers chez Lacoste, dans leur capacité à construire une stratégie et à engager leurs collaborateurs.

Un premier pilote du programme CONSCIOUS LEADER a été déployé en 2023. Il concerne les séniors managers et vise à développer une connaissance approfondie d'eux-mêmes, leur capacité à cultiver et déployer l'intelligence collective dans l'entreprise, et leur aptitude à porter la vision Lacoste en interne comme en externe.

La Leadership Academy accompagne également avec le Talent Development l'identification, la naissance et l'essor des talents en libérant les potentiels à travers deux parcours, LEAP et IMPULSE. Ces parcours visent à fournir aux talents un panel de connaissances important en dehors de leur domaine d'expertise, ainsi que de développer des compétences plus stratégiques en vue de prises de responsabilités croissantes. A cet effet, elle promeut aussi la mobilité interne en créant des passerelles entre les marques, notamment en ouvrant les portes de certains parcours aux leaders des autres marques du Groupe MF Brands.

En 2023, le programme LEAP a été retravaillé. Un premier pilote de sa nouvelle version sera déployé en 2024. Le programme IMPULSE a intégré des collaborateurs de différentes marques du Groupe MF Brands, avec un premier cycle de formation en partenariat avec l'International Institute for Management Development (IMD) sur des thématiques de management, suivi d'un second cycle en partenariat avec l'Institut Français de la Mode (IFM).

Ainsi, en 2023 :

- 48 collaborateurs ont été formés par le programme SCORE ;
- 41 collaborateurs ont été formés par le programme BOOST ;
- Le pilote du programme Conscious Leader a été lancé.

Également, la majorité de la Leadership Team³ Lacoste a été formée aux comportements managériaux attendus dans le cadre de la culture Lacoste. Cette formation sera déployée à tous les managers au cours du second trimestre 2024, dans tous les pays où Lacoste opère.

4.1.2.2.3 CUSTOMER EXPERIENCE ACADEMY



La Customer Expérience Academy a pour objectif de former et développer les compétences des équipes retail, pour améliorer l'expérience client. Elle permet notamment de renforcer la marque Lacoste en proposant des outils de formation et des initiatives à l'échelle mondiale, qui permettent de garantir la qualité premium de l'expérience client et de soutenir la stratégie de premiumisation.

Aujourd'hui, ce sont 91 modules de formation qui sont disponibles dans 50 pays différents et 15 langues, via un accès digital ou en présentiel, mais aussi directement en magasin, où des interventions sont régulièrement proposées.

Les principaux sujets traités en formation sont :

- L'histoire et les valeurs de la Marque ;
- Les catégories clés et informations sur les produits et collections ;
- L'actualité de la Marque ;
- L'expérience client Lacoste ;
- Le management des employés et des ventes.

En plus du contenu des formations, l'équipe de la Customer Expérience Academy propose son soutien à travers la mise à disposition de ressources variées : lignes directrices, plans de communication, calendriers, indicateurs clés de performance pour suivre les impacts, supporter les engagements et garantir une mise en œuvre adéquate et réussie sur chaque marché. Tous ces éléments sont exécutés par l'équipe globale et gérés en local par les 90 ambassadeurs de la Customer Expérience Academy.

En 2023, les principales réalisations de la Customer Experience Academy ont été :

- La revue de l'ensemble du programme de formation destiné aux nouveaux arrivants retail. Livré en version digitale et présentielle, le programme permet d'accueillir les nouveaux collaborateurs en leur fournissant les fondamentaux et attendus de l'expérience client Lacoste ;
- L'extension du programme de formation dédié à la nouvelle expérience client Lacoste. Développé en 2022 sous format digital sur l'application mobile, le programme est désormais disponible en présentiel ;

³ La Leadership Team est composée de collaborateurs Lacoste ayant un grade 19+.

- Le développement d'une formation en digital et en présentiel sur l'expertise footwear en boutique.

4.1.3 Santé / sécurité

Dans un contexte où les entreprises sont confrontées à des risques liés à la sécurité toujours plus grands, développer la vigilance doit devenir une démarche de fond afin de créer une véritable culture de la sécurité.

Un projet d'entreprise "Nos Gestes Gagnants" a été déployé en 2018, pour former et informer les salariés aux enjeux de sûreté et sécurité. Il vise à l'application de principes au quotidien autour de la protection et de la vigilance, tant à l'égard de la marque, que des marchandises et des personnes. Un e-learning dédié est rendu obligatoire pour tous les nouveaux collaborateurs de Lacoste Opérations. Il vise à l'application de principes au quotidien autour de 6 grandes thématiques :

- PROTECTION DE LA MARQUE
- PROTECTION DE LA MARCHANDISE
- PROTECTION DES DONNÉES
- PROTECTION DES PERSONNES
- PROTECTION DES ESPACES DE TRAVAIL
- VIGILANCE À L'ÉGARD DES PERSONNES

Afin de continuer à favoriser les meilleures conditions de travail possible, 11 aménagements de postes ont été réalisés sur les sites Troyens en 2023. En particulier, de nombreux sièges ont été réadaptés pour minimiser les risques de troubles musculosquelettiques des opérateurs.

Dans une optique de prévention, de nombreux ateliers de sensibilisations aux cancers ont été réalisés en 2023. Dans la continuité de 2022, les collaborateurs de Court 37 ont été accueillis à l'occasion d'Octobre Rose sur des stands de sensibilisation installés au siège, en partenariat avec la Ligue Contre le Cancer du Sein. Pour la première fois, les sites Troyens ont également participé à Octobre Rose avec la mise en place de deux stands de sensibilisation. Des points de collecte ont été disposés dans l'ensemble des sites. Ils ont permis de récolter plus de 600 produits à destination de l'association « Donne ton soutif ». Les sites Troyens ont également participé à la sensibilisation au dépistage du cancer colorectal dans le cadre de Mars Bleu. 64 collaborateurs ont participé aux activités des deux stands de préventions qui ont été installés.

D'autres actions ont également été menées au cours de l'année 2023 :

- L'installation d'un bureau médical sur le site de Court 37, permettant de réaliser des visites médicales sur site ;
- Trois campagnes de dons du sang sur les sites Troyens avec 193 donateurs ;
- Deux campagnes de vaccination contre la grippe sur le site de Court 37 et les sites Troyens, avec 180 personnes vaccinées ;
- Le Recyclage des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST)⁴ avec dix sessions de formation pour 86 SST recyclés et deux sessions complémentaires pour les 20 nouveaux SST. 125 SST sont disponibles sur les sites Troyens.

Les indicateurs d'accidentologie sont suivis :

⁴ Tous les 2 ans, les Sauveteurs Secouristes du Travail doivent suivre un recyclage leur permettant de maintenir et d'actualiser leurs compétences.

Indicateurs d'accidentologie	2023				
	Gayettes	Verdun	Croncels	Court 37	Total
Taux de fréquence (nombre d'accidents de travail avec arrêt pour 1 000 000 heures travaillées)	29,91	8,69	9,87	2,79	12,89
Taux de gravité (nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées)	1,45	0,04	0,13	0,03	0,52

4.1.4 Activités sportives

Pour promouvoir les activités physiques et sportives auprès de ses collaborateurs, Lacoste a déployé plusieurs actions en 2023 :

- Le 18 mars, près de 150 collaborateurs ont vécu participés à l'ÉcoTrail de Paris 2023. A cette occasion, l'ensemble des participants se sont vu remettre un pack running Lacoste contenant un dossard, un t-shirt & une veste de course, une serviette, une gourde et un tote bag. Les tenues, imaginées par l'équipe Communication interne, ont été recommandées par les équipes Produit Sport. Les commandes ont été rendues possible grâce à l'implication des équipes Supply Chain basées à Court 37 et à Croncels. Le flochage a quant à lui été réalisé par les équipes Développement Produit de l'atelier de confection des Gayettes ;
- Le 14 mai, près de 50 collaborateurs se sont retrouvés pour participer au relais entreprises, organisé dans le cadre du Semi-marathon de Troyes. Divisés en équipes de trois, les participants se sont relayés sur une distance totale de 21 kilomètres ;
- Le 16 juin, les Olympiades Lacoste ont fait leur grand retour à l'occasion des 90 ans de la Marque. A cette occasion, la ville de Troyes s'est animée pour accueillir plus de 800 collaborateurs engagés dans une compétition sportive en équipe. Les épreuves, soigneusement conçues, ont permis à tous les participants de s'engager dans des activités ludiques adaptées à tous les niveaux, tout au long de la journée ;
- Du 21 novembre au 12 décembre, près de 2 000 collaborateurs des 5 régions de distribution Lacoste ont participé à la troisième édition du Challenge 12.12⁵. Le principe : accumuler le plus grand nombre de pas, au travers de challenges sportifs individuels ou de groupes, pour permettre à une association locale de bénéficier d'une dotation de la Fondation Lacoste ;
- Les 13 et 14 septembre, les collaborateurs de Court 37 se sont réunis pour participer à la seconde édition des « Lacoste Games », un tournoi sportif qui a réuni plus de 160 collaborateurs. Les participants ont été invités à défier en binôme d'autres équipes sur cinq épreuves sportives (arcade basket, sentier d'escalade, ping-pong, e-sport et fléchettes).

En plus de ces actions, un catalogue complet de séances de sport 100% prises en charge par Lacoste est proposé chaque semaine aux collaborateurs, sur site à Court 37 et en visio. Lacoste est également partenaire de Gymlib. L'application est mise à disposition des collaborateurs et leur permet de profiter de 4 000 infrastructures et 300 activités sportives du réseau Gymlib via un abonnement.

4.1.5 Handicap

Dans le cadre de sa stratégie *Durable Elegance for People*, et en particulier du programme « Embrace People with Special Needs », Lacoste participe activement à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), qui s'est déroulée du 20 au 26 novembre.

⁵ Pour plus d'information, voir partie 4.2.1. Santé et sécurité.

Cette année, la semaine du handicap a débuté par une vidéo de Bernard Derrien, EVP Operations et sponsor du programme « Embrace People with Special Needs », présentant les engagements de Lacoste pour créer un environnement de travail inclusif pour les collaborateurs en situation de handicap.

Au cours de la semaine, les collaborateurs de Court 37 et des sites Troyens se sont vu proposer des conférences et des activités sur la thématique des handicaps invisibles, qui représentent 80% des handicaps en France :

- Animation d'une conférence et de tables rondes par Pete Stone, conférencier en situation de handicap, sur la gestion du handicap au quotidien, les biais et les préjugés ;
- Organisation d'une pièce de théâtre immersive et d'un escape game sur le handicap invisible au travail ;
- La mise en place de 9 ateliers de sensibilisation aux troubles cognitifs et leur incidence au travail, et de 5 ateliers de sensibilisation aux troubles visuels sur la base d'une boîte noire permettant aux collaborateurs de développer leur toucher et leur odorat en l'absence de leur vision.

La semaine s'est conclue par une vidéo des référentes handicap de Court 37 et de Troyes, présentant la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) comment Lacoste s'y engage. En 2023 :

- 12 nouveaux collaborateurs ont été accompagné dans leur démarche RQTH ;
- Les dossiers de 3 collaborateurs ont été renouvelés.

En complément, cette semaine ce fut également :

- 3 binômes Duoday⁶ constitués (1 aux Gayettes, 1 à Croncels et 1 à Court 2.3) ;
- 12 personnes en situation de handicap ont visité le site des Gayettes ;
- 2000 polos réalisés par les élèves de la Manufacturing Academy distribués à des associations en charge du handicap, telle que l'Association des Paralysés de France ;
- Plus de 1200 sachets de gâteaux confectionnés par un ESAT distribués aux collaborateurs à Troyes, Vaucouleurs, SNPP et au Siège ;
- En points de vente, des quiz lancés sur l'application de formation « Yoobic » pour déconstruire les idées reçues quant à l'inclusion des personnes en situation de handicap en boutiques.
- L'ensemble des sites Troyens fleuris par un ESAT spécialisé en horticulture.

4.2 FONDATION ET AUTRES ACTIONS DE MECENAT

4.2.1 Fondation Lacoste⁷

Créée en 2006, la Fondation Lacoste a pour mission de faire de l'égalité des chances une réalité en cultivant les valeurs chères à René Lacoste, le fondateur de la Marque. Il croyait fortement aux valeurs du sport comme levier d'émancipation. En cultivant le respect de l'adversaire, l'esprit d'équipe, la motivation et le dépassement de soi, la Fondation Lacoste accompagne les jeunes pour qu'ils puissent grandir et se dépasser.

La volonté de Lacoste d'aller vers plus d'équité et de durabilité s'incarne dans les actions soutenues par la Fondation Lacoste. Organisée en deux axes, l'axe Jeunesse a pour ambition de donner aux jeunes les plus défavorisés les moyens de réaliser leur plein potentiel et les aider à construire leur avenir, notamment à travers des programmes sportifs et éducatifs. En particulier, parmi les nouveaux projets




⁶ Un Duoday consiste pour une entreprise, une collectivité ou une association, à l'occasion d'une journée nationale, à accueillir une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire

⁷ Les actions de la Fondation sont portées par l'ensemble du Groupe Lacoste et pas uniquement Lacoste Opérations.

financés par la Fondation en 2023, ceux portés par les associations Right to Play et Youth Sport Trust ont pour axe principal de développer la pratique du sport.

Depuis 2020, la Fondation Lacoste soutient aussi l'amélioration des conditions de vie des communautés locales au travers de l'axe Communautés⁸ dans les domaines de l'éducation, l'environnement et l'entrepreneuriat social.

En 2023, la Fondation Lacoste finance un total de 32 projets de l'axe Jeunesse répartis dans 19 pays. Parmi ces 32 projets financés, 3 sont des nouveaux projets dont le financement a été initié en 2023 :

NOUVEAUX PROJETS JEUNESSE FINANCES EN 2023 PAR LA FONDATION LACOSTE			
Pays	Association	Missions de l'association	Projet soutenu
Canada	Right to Play 	Right to Play a pour mission de protéger, éduquer et donner aux enfants les moyens de surmonter l'adversité en utilisant le pouvoir du jeu.	Permettre aux jeunes inuits et métis d'acquérir des compétences sociales, au travers de programmes basés sur le jeu et adaptés à la culture autochtone.
Chine	Beyond the City 	Beyond the City vise à combler le fossé social et économique entre la ville et la campagne en Chine : élimination des barrières économiques, mise en évidence des inégalités sociales entre la Chine urbaine et rurale, aide aux jeunes des régions périphériques pour renforcer leur confiance en eux et développer leur carrière.	Permettre à 120 jeunes étudiants originaires de régions rurales défavorisées de mieux s'intégrer à la vie sociale et universitaire de Shanghai, à travers des ateliers, un camp d'été et un programme de mentorat axé sur le développement personnel et l'accompagnement dans leur orientation professionnelle.
UK	Youth Sports Trust 	Youth Sport Trust a pour objectif d'utiliser le pouvoir du jeu et du sport dans l'éducation et le développement des enfants.	Intervenir dans les écoles, de la petite enfance à l'adolescence, pour permettre aux jeunes de développer des compétences sociales à travers la pratique d'une activité physique et sportive.

4.2.2 Autres actions de mécénat

Du 21 novembre au 12 décembre, près de 2 000 collaborateurs des 5 régions de distribution Lacoste ont participé à la troisième édition du challenge 12.12⁹. Le principe : accumuler le plus grand nombre de pas possible, au travers de challenges sportifs individuels ou de groupes, pour permettre à une association locale soutenue de bénéficier d'une dotation de la Fondation Lacoste :

- 20 000€ en cas de victoire ;
- 2^{ème} ou 3^{ème} : un don de 15 000€ en cas de 2^{ème} ou 3^{ème} place ;

⁸ Pour plus d'information, voir partie 5.4. Livelihood

⁹ Pour plus d'information, voir partie 4.2.1. Santé et sécurité

- 10 000€ en cas de 4^{ème} ou 5^{ème} place.

Au-delà de l'aspect sportif solidaire, le challenge 12.12 est également un rendez-vous pour sensibiliser les collaborateurs à la stratégie Durable Elegance. À travers les vidéos de sensibilisation et les plus de 20 000 réponses collectées aux quiz, cette édition a permis d'être encore plus au cœur des actions RSE.

En quelques chiffres, l'édition 2023 du Challenge 12.12 c'est :

- 20 pays en compétition ;
- Près de 2 000 collaborateurs participants ;
- Plus de 20 000 réponses reçues aux quiz et sondages portant sur les actions RSE de Lacoste ;
- Plus de 190 000 kilomètres parcourus ;
- Un total de 227 210 802 pas réalisés.

D'autres actions de mécénat ont eu lieu en 2023 :

- Pour la deuxième année, la Fondation Lacoste a convié les collaborateurs de Paris et de Troyes à une projection privée pour en découvrir davantage sur les actions qu'elle soutient. Après la diffusion de « We Are People » en 2022, c'est l'association Eloquentia et son documentaire « A voix haute : la force de la parole » qui ont été mis à l'honneur, le 20 novembre à Paris et le 05 décembre à Troyes. Le film met en lumière l'importance de l'éloquence et de l'expression dans le développement personnel. Plus de 320 collaborateurs, dont cent à Paris et plus de deux cents à Troyes, ont assisté à la projection.
- Le 18 septembre, la Fondation Lacoste a organisé une soirée privative au musée des Arts Décoratifs de Paris, dans le but de recueillir des dons pour amplifier les actions en faveur de la jeunesse. En avant-première, les invités ont eu l'honneur de plonger dans l'univers de l'exposition « Mode et Sport », une collaboration dont Lacoste est le partenaire

5 COMMUNITIES



5.1 COMMUNICATION RESPONSABLE

Au cours des dernières années, Lacoste Opérations s'est engagé dans une démarche communicante sur ses ambitions en termes de développement durable. La plupart des actions portant sur la communication responsable ont été portées à l'ensemble de la Marque et non uniquement de Lacoste Opérations.

Fin 2020, Lacoste a mis à jour son site Corporate en y introduisant, pour la première fois et accessible au grand public sa stratégie détaillée de développement durable, *Durable Elegance*. Le site a continué d'être alimenté et depuis 2021, la Marque y rend disponible la [liste des usines actives de rang 1 à 4](#) couvrant ainsi les différentes étapes de production depuis la filature du coton jusqu'à la confection des produits. Des informations portant sur 100% des fournisseurs de rang 1 à 4 sont donc publiées sur le site internet. En 2023, la partie *Durable Elegance* du site Corporate a été entièrement revue et s'organise désormais en :

- Une partie dédiée à la stratégie *Durable Elegance*, qui présente le cadre stratégique de la démarche ;
- Une partie dédiée aux éléments de conformité, qui centralise l'ensemble des documents publics liés aux politiques, chartes et reporting RSE, l'approche sur la qualité et la traçabilité ainsi que les informations relatives à la protection de la Marque.

En 2021, Lacoste Opérations a mis en ligne son premier rapport de Développement Durable. Il intègre l'ensemble de la démarche de développement durable de la Marque et s'attache à préciser les actions mises en place, les points d'avancement et expose les feuilles de route et objectifs à horizon 2025.

En 2022, une seconde version du rapport développement durable a été mise en ligne. Sous la forme d'un rapport d'étape, ce rapport présente l'avancement de Lacoste par rapport aux engagements *Durable Elegance* pris à horizon 2025. Il présente également une partie des nouveaux engagements pris par la Marque et intègre pour la première fois une section sur les produits chaussures et les produits maroquinerie.

En 2023, une troisième version du rapport développement durable a été mise en ligne. Dans la continuité des deux premiers, ce rapport fait l'état des lieux de l'avancement de Lacoste sur les objectifs fixés dans le cadre de sa démarche *Durable Elegance*. Il introduit également la nouvelle structure de la démarche, où la Fondation Lacoste porte le troisième pilier de *Durable Elegance*, aux côtés des piliers « Pour l'humain » et « Pour la planète ».

Lacoste continue de répondre aux sollicitations des différentes parties prenantes (ONG, initiatives pour une mode responsable, applications de notation) qui cherchent à évaluer la transparence des publications RSE : entre autres, le Fashion Transparency Index de Fashion Revolution.



5.2 CONDUITE RESPONSABLE DES ACTIVITES

Lacoste Opérations s'attache en toute circonstance à se conformer aux lois et règlements s'appliquant à ses activités.

Lacoste Opérations s'applique aussi à respecter et faire respecter par ses Partenaires les grands principes fondamentaux internationaux :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- La déclaration de l'OIT sur les droits fondamentaux au travail et les conventions fondamentales y afférentes ;

- Les principes directeurs de l'OCDE ;
- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Signataire du Open to All Business Pledge depuis 2019, Lacoste confirme son engagement à assurer un environnement accueillant et sain pour tous, sans considération d'ethnie, d'origine, de sexe, d'identité ou d'expression de genre, d'orientation sexuelle, du statut d'immigrant, de religion ou de situation de handicap. Aucune discrimination n'est ainsi tolérée, et les services en magasins doivent être assurés de la même manière pour tous.



Le Code de Conduite de Lacoste Opérations s'applique à tous les collaborateurs, et détaille les attitudes et comportements attendus au sein de l'entreprise, notamment en matière de vigilance à l'égard de la corruption et du conflit d'intérêt.

La coordination et le suivi des actions en lien avec les engagements de développement durable sont assurés par la direction RSE, rattachée à la direction Brand Transformation. En étroite collaboration avec les différentes directions de l'entreprise, l'équipe RSE :

- Anime et accompagne la transformation durable au sein de l'entreprise ;
- Suit l'implémentation des feuilles de route des directions opérationnelles ;
- Examine les points d'attention et les succès ;
- Valide les nouvelles initiatives.

5.3 CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Avec l'ensemble des partenaires de sa chaîne d'approvisionnement, Lacoste Opérations œuvre à la construction d'un modèle durable pour l'industrie de la mode. Ce modèle repose sur la vision d'une prospérité partagée jusqu'aux communautés locales, pour qu'elles bénéficient elles aussi de l'essor des partenaires de Lacoste.

Depuis 2020, Lacoste déploie un système de double évaluation qui s'applique aux fournisseurs de rang 1 à 4 pour les usines textiles et de sous-vêtements. Celui-ci permet d'évaluer la performance économique et technique de chacun d'entre eux, en leur attribuant un score de A à D fondé sur des critères de réponse qualité, de solidité financière, de capacité d'innovation et de respect des délais. S'ajoute à cette première notation une évaluation de la performance sociale et environnementale (allant de 1 à 100). En combinant cette double notation, Lacoste a créé un système permettant d'évaluer les pratiques des fournisseurs pour mieux les sélectionner, avec 3 niveaux de gradation – Argent, Or, Platine – répondant aux exigences business et sociétales du Groupe. Sur cette base, les objectifs à 2025 sont :

- 100% des fibres de coton seront produites par des fournisseurs classés "Argent" ou plus ;
- 100% des partenaires manufacturiers pour les produits textiles (rang 1 à 4) seront classés "Argent" ou plus.

En 2023, le système de notation fournisseurs a continué d'être mis à jour sur sa partie sociale et environnementale pour le rendre plus précis. Au travers d'ateliers impliquant des équipes Lacoste de différentes directions, la méthodologie de calcul a été affinée pour mieux prendre en compte la performance environnementale des usines en fonction des étapes de fabrication qui y sont réalisées.

Partout où cela sera nécessaire, Lacoste accompagnera ses fournisseurs dans la mise en place de plans d'actions correctives. Pour ce faire, la Marque concentre ses efforts sur trois piliers essentiels :

- **CONNAÎTRE** : assurer la traçabilité complète de la chaîne d'approvisionnement ;
- **MESURER** : évaluer les performances sociales et environnementales des fournisseurs de Lacoste Opérations par le biais d'audits et de reportings réguliers ;

- **ENGAGER** : optimiser continuellement les choix d’approvisionnement en favorisant les partenaires qui s’engagent en faveur des meilleures pratiques.

Ces trois piliers guident au quotidien les choix de Lacoste dans la sélection de ses fournisseurs, pour la qualité de leurs savoir-faire, l’alignement avec les valeurs de la Marque et sa vision d’un développement durable. Cette vision correspond à un certain nombre de standards de qualité et exigences environnementales et sociales de l’entreprise, synthétisés dans une Charte Éthique Partenaires, qui doit être signée par chacun de nos partenaires. Elle définit les standards s’appliquant en toutes circonstances aux partenaires de Lacoste, et plus particulièrement au sein de la chaîne d’approvisionnement, afin de garantir que :

- Les employés sont traités avec respect et dignité dans un environnement de travail propre à assurer leur santé et leur sécurité ;
- Les opérations de production ou de réalisation de la prestation s’effectuent dans une approche la plus respectueuse possible de l’environnement et en préservant le bien-être animal pour les matières premières issues de l’élevage ;
- Les relations commerciales entretenues par le partenaire sont exemptes de toute manipulation, corruption, trafic d’influence, extorsion ou détournement de fonds et plus généralement de pratiques illicites.

5.3.1 Droits de l’homme et conditions de travail



Lacoste est membre actif de l’ICS (Initiative for Compliance and Sustainability) et du comité de pilotage de l’initiative. Dans ce cadre, la Marque :

- Utilise le référentiel d’audit social et environnemental de cette initiative pour contrôler la conformité des usines qui fabriquent ses produits.
- Participe activement à différents groupes de travail et d’échanges de bonnes pratiques avec ses pairs.

L’Initiative for Compliance and Sustainability (ICS) est une initiative multisectorielle qui a pour objectif d’améliorer les conditions de travail dans les chaînes d’approvisionnement mondiales. Elle permet aux sociétés membres de collaborer et de mutualiser les audits.

Ses membres utilisent ainsi le même référentiel et la même méthodologie d’audit social afin de contrôler les conditions de travail et de sécurité dans les usines auprès desquelles ils s’approvisionnent. Les audits sont réalisés en semi-annoncé par des auditeurs indépendants. Les résultats des audits sont ensuite partagés au travers de la plateforme ICS entre membres s’approvisionnant auprès de la même usine.

<https://ics-asso.org/fr/>

Des audits sociaux et, lorsque le process industriel utilise de l’eau, des audits environnementaux sont menés sur certaines usines du parc fournisseur¹⁰. Ces dernières sont accompagnées par Lacoste dans la mise en place de plans d’actions correctifs lorsque des non-conformités ont été identifiées. En cas de non-conformité majeure, le déférencement du fournisseur est envisagé.

D’autres audits portant sur les volets qualité, technique ou risque sont menés afin d’alimenter une évaluation globale du risque et de la performance des fournisseurs. Le résultat de ces audits permet de statuer sur la relation commerciale entretenue entre Lacoste et chacun de ses fournisseurs. 517 audits ont été réalisés au cours de l’année 2023, dont 428 audits sociaux et 89 audits environnementaux :

¹⁰ Le parc fournisseurs couvre ici l’ensemble des fournisseurs de la Marque Lacoste, qui fabriquent des produits finis vendus par la Marque.

Type d'audit	Nombre d'audits réalisés en 2023	Pourcentage d'audits notés A ou B en 2023
Social	428	80,14%
Environnemental	89	87,64%
Total	517	81,43%

En complément et ce depuis 2021, des enquêtes anonymes sont réalisées avec un outil de Workers' Voice par Ulula auprès des ouvriers de certaines usines pour les interroger sur leurs conditions de travail et le respect des droits de l'homme. En 2023 :

- L'outil a été étendu à 10 pays (Chine, Malaisie, Indonésie, Jordanie, Cambodge, Taïwan, Maurice, Turquie, Italie, Egypte) considérés comme étant à risque ;
- Plus de 4000 ouvriers ont été interviewés.

5.3.2 Transparence et traçabilité

En septembre 2023, Lacoste a mis à jour sur son site internet la liste des usines actives de rang 1 à 4, couvrant ainsi les différentes étapes de production depuis la filature du coton jusqu'à la confection des produits. Les usines de production de la chaussure et de la maroquinerie ont été ajoutées à la liste en 2022. Elle continue d'être mise à jour deux fois par an.

Au-delà de la transparence, cette traçabilité étendue permet d'identifier de manière plus précise les leviers d'actions pour améliorer les impacts sociaux et environnementaux des produits de la marque. Pour évaluer ces impacts, des enquêtes sont menées directement auprès des usines identifiées. Les résultats de ces enquêtes sont utilisés pour évaluer l'empreinte environnementale des fournisseurs, ainsi que de définir et prioriser les actions à mettre en œuvre pour réduire l'empreinte environnementale des produits. Les résultats sont également pris en compte dans le système de notation des fournisseurs sur leur performance environnementale.

Lacoste est également enseigne pilote dans un projet commun ICS – ITC (International Trade Center) visant à l'amélioration de la transparence des chaînes de valeur par la création d'une base de données publique ([Sustainability Map](#)) permettant la cartographie des usines de fabrication en accord avec celles-ci. En 2023, Lacoste a continué de travailler avec ses partenaires et 40% de ses usines de rang 1 sont inscrites volontairement dans la base de données.






5.4 LIVELIHOOD

Dans le cadre de sa stratégie *Elégance Durable*, Lacoste s'est donné comme objectif à 2025 de co-financer 50 initiatives bénéficiant aux communautés locales liées à sa chaîne d'approvisionnement.

Pour atteindre cet objectif, le programme *Communautés* a été mis en place. Deuxième axe de la Fondation Lacoste, ce programme œuvre en faveur des populations locales pour améliorer leurs conditions de vie dans les pays où Lacoste est présent ou a des fournisseurs qui y sont implantés.

En 2023, la Fondation Lacoste finance un total de 10 projets de l'axe *Communautés* répartis dans 7 pays. Parmi ces 10 projets financés, 3 sont des nouveaux projets dont le financement a été initié en 2023 :

NOUVEAUX PROJETS COMMUNAUTES FINANCES EN 2023 PAR LA FONDATION LACOSTE			
Pays	Association	Missions de l'association	Projet soutenu
Pérou	<p>Caritas del Peru</p> 	<p>Caritas Pérou a pour mission de promouvoir et de mettre en œuvre des programmes d'intervention en faveur des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables du pays, dans les domaines de la santé, l'éducation et l'accès aux biens de première nécessité.</p>	<p>Aider les familles vivant dans des conditions difficiles dans les régions andines à mieux résister aux conditions météorologiques extrêmes en renforçant la gestion communautaire des risques de catastrophes, en améliorant l'habitat rural, la santé et le suivi de la santé animale (bétail)</p>
Sri Lanka	<p>Programme des Nations Unies pour le Développement</p> 	<p>Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) est le principal fonds des Nations unies pour aider les pays en développement en leur fournissant des conseils, un soutien financier et une expertise technique sur le terrain pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD).</p>	<p>Développer une activité génératrice de revenus pour une centaine de familles vivant dans des conditions d'extrême précarité dans la région de Vavuniya au Sri Lanka, afin de leur fournir un moyen de subsistance un accès à une meilleure alimentation en mettant en place un élevage de volailles, une activité de maraîchage et un appui au développement d'un marché de producteurs, et d'une coopérative.</p>
Turquie	<p>Cekvak</p> 	<p>ÇEKVAK est une ONG qui vise à contribuer à l'éducation moderne, laïque et démocratique, par le biais d'activités éducatives, sociales et culturelles.</p>	<p>Sensibiliser les jeunes de 14 à 18 ans aux concepts de responsabilité sociale, de volontariat et de multiculturalisme. Les étudiants seront formés selon une approche participative et pratique et seront invités à réaliser diverses activités et projets : production de vidéos, organisation de projets de bénévolat. Le projet est bilingue (turc et anglais) dans l'idée de créer un échange entre des lycéens de Turquie et d'Egypte.</p>

5.5 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Lacoste Opérations travaille le plus possible en collaboration avec différentes parties prenantes, afin de faire progresser ses pratiques et celles de son secteur, mais aussi influencer positivement de manière plus globale l'environnement dans lequel il évolue. Ainsi, la Marque :

- Reste un employeur important de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine avec 714 collaborateurs travaillant directement dans la région ;
- Permet la transmission des savoir-faire textiles de Lacoste entre les différentes générations via sa Manufacturing Academy ;
- Entretient son réseau territorial dans le cadre de l'Union des Industries Textiles ou du Club Textile Intégral ;
- Est partenaire de la Ellen MacArthur Foundation et s'y engage pour donner vie aux principes de l'économie circulaire dans le secteur de l'habillement ;
- Est membre du Fashion Pact, du secrétariat technique du PEF porté par la Commission Européenne et de Paris Good Fashion ;
- Participe à des initiatives sectorielles nationales et internationales : Global Fashion Agenda, AFIRM Group (substances chimiques), ICS (audits sociaux et environnementaux), INTA et ICC/BASCAP (lutte contre la contrefaçon) ;
- Est signataire du Global Compact et de Fashion for Climate.

6 PLANETE

Lacoste Opérations prend en compte les enjeux environnementaux pertinents pour son activité et notamment ceux liés au changement climatique, à une gestion plus responsable des ressources naturelles et à la gestion des déchets. Pour répondre à ces enjeux, l'entreprise s'est fixé trois objectifs à horizon 2025¹¹ via sa stratégie *Durable Elegance* :

- Réduire de 15% les impacts environnementaux par produit vendu ;
- Doubler la durée de vie de la gamme de polos intemporels ;
- Donner une seconde vie à 100% des déchets textiles et invendus.

Dans le but de participer à l'effort commun du secteur textile pour réduire ses impacts, Lacoste a rejoint le Fashion Pact¹² en 2020. Les signataires se sont engagés autour d'un tronc commun de grands objectifs environnementaux. Les premières réunions plénières et tables rondes ont débuté en 2021 et se sont poursuivies en 2023. Lacoste a également continué de participer au secrétariat technique du PEF (Product Environmental Footprint) porté par la Commission Européenne, pour affiner la méthodologie de calcul de l'empreinte environnementale des produits de la mode.

Dans une démarche de progrès continue, Lacoste a lancé en 2023 une cartographie des risques climatiques et environnementaux de sa chaîne de valeur. En croisant cette analyse avec les données des émissions liées aux activités de la Marque, des enjeux environnementaux principaux seront identifiés et une feuille de route avec des objectifs de transformation quantifiés sera définie.

Des travaux sur la biodiversité ont également été lancés en 2023, avec pour objectif de réaliser un état des lieux des pratiques et de commencer à structurer ses engagements. Lacoste a ainsi rejoint un projet de recherche européen - CircHive - dont le but est de développer des méthodes rigoureuses et standardisées pour combiner deux approches de valorisation de la nature : l'empreinte biodiversité et la comptabilité du capital naturel. Lacoste a aussi initié une mesure de son empreinte biodiversité avec Ecoact afin d'explorer et de quantifier les liens spécifiques entre l'activité de la Marque et les pressions affectant la biodiversité.

Pour piloter en continu ses actions et se mettre en capacité d'atteindre les ambitions de réduction de son empreinte environnementale, Lacoste a continué en 2023 d'utiliser les outils lui permettant :

- De produire des analyses environnementales pour l'ensemble de ses produits ;
- De calculer son empreinte carbone ;
- De suivre les consommations d'électricité et de gaz des usines, points de vente et bureaux en France en temps réel, pour identifier d'éventuelles anomalies et orienter les plans d'action pour optimiser les consommations ;
- De faciliter la collecte des données environnementales auprès de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que des bureaux et des points de vente.

Les mesures réalisées permettent d'identifier les écarts et d'orienter des décisions pour identifier et construire les plans d'action les mieux adaptés.

Une attention particulière est également portée à l'impact de l'activité de Lacoste sur l'environnement. En ligne avec les réglementations actuelles, un suivi des rejets dans l'air et dans l'eau est ainsi en place, notamment au niveau des activités industrielles soumises à autorisation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Sur les 2 sites industriels de Lacoste Opérations localisés à Troyes, seul le site des Gayettes est soumis à autorisation. Le suivi le concernant est transmis régulièrement aux autorités compétentes.

¹¹ Année de référence 2019.

¹² Coalition mondiale d'entreprises de la mode et du textile, ainsi que de fournisseurs et distributeurs

6.1 GESTION DES DÉCHETS

Avant même d’appréhender la fin de vie des produits, Lacoste considère qu’il est important d’assurer une seconde vie à toutes les matières textiles non utilisées : rouleaux de tissus, chutes de coupe, produits ne passant pas les tests de qualité ou encore invendus. Pour répondre à l’objectif de donner une seconde vie à 100% des déchets textiles et des invendus à horizon 2025, la stratégie Global Recycling couvre l’ensemble des enjeux liés à la seconde vie des déchets et chutes de production. Elle s’organise en 3 piliers :

- La zéro destruction des déchets et des invendus textiles pré-consommation ;
- La recyclabilité des produits textiles post-consommation via le développement de matières recyclées en *closed loop*¹³ ou en *open loop*¹⁴ ;
- La circularité au travers de programmes pilotes de récupération de produits Lacoste post-consommation.

En 2023, 543,21 tonnes de déchets ont été produites par les sites de Lacoste Opérations, dont 44% de déchets textiles :

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Quantité de déchets produits (t)	556,40	543,67	523,56	543,21	+3,75%

6.2 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

C’est entre le champ où sont produites les fibres textiles (Rang 5) et la mise en rayon des produits (Rang 0), que se joue la majorité des impacts environnementaux dans le cycle de vie complet de ceux-ci. Un projet a été lancé en 2021 pour améliorer certains processus de fabrications et réduire les consommations d’énergie et d’eau.

Dans la continuité de ce projet, des actions ont été lancés en 2022 sur le site des Gayettes afin de réduire spécifiquement la consommation d’eau industrielle dans les processus de fabrication et de teinture. Ce projet permettra également de favoriser la réutilisation de l’eau dans les processus de production. Il repose sur trois piliers :

- Réduire la consommation d’eau de 20% dans le processus de fabrication d’ici 2024 par rapport à 2019 ;
- Réduire la consommation d’eau de 20% dans le processus de teinture d’ici 2024 par rapport à 2019 ;
- Recycler 70% de l’eau industrielle d’ici 2026 ;

L’eau industrielle du site des Gayettes fait l’objet d’un enregistrement continu des quantités prélevées et rejetées, du pH de sortie ainsi que de la température. Après vérification des seuils fixés par arrêté préfectoral et de la réalisation quotidienne de tests par un laboratoire indépendant certifié COFRAC, les eaux usées du site rejoignent le bassin de traitement des eaux usées de l’agglomération de Troyes. Un contrôle continu est réalisé afin de s’assurer de la cohérence entre les volumes prélevés et rejetés.

6.2.1 Eau

Du fait de ses activités industrielles de teinture, Lacoste Opérations est un important consommateur d’eau. La consommation totale (bureaux inclus) en 2023 était de 214 297 m³. Près de 95% de la

¹³ Utilisation de matière recyclée issue des pertes textiles Lacoste, dans le but de pouvoir la réintégrer dans la production de certains produits.

¹⁴ Utilisation de matière recyclée extérieure, non issue des pertes textiles Lacoste, dans le but de pouvoir la réintégrer dans la production de certains produits.

consommation totale d'eau est liée au site des Gayettes qui abrite l'activité teinture. Les travaux réalisés ont permis de réduire les consommations d'eau de 4,48% depuis 2022 :

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Volume d'eau consommée (m ³)	191 033,68	207 660,00	224 342,50	214 296,90	-4,48%

6.2.2 Matières premières

Sur les 1 023,33 tonnes de matières premières utilisées en 2023 par Lacoste Opérations, le coton représente à lui seul 96,5% avec 987,30 tonnes. La deuxième matière la plus consommée étant la laine avec 34,44 tonnes :

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Coton (t)	998,00	1 376,00	1 685,91	987,30	-41,44%
Laine (t)	37,00	47,00	47,79	34,44	-27,94%
Lin (t)	-	-	3,33	1,59	-52,14%
Total (t)	1 035,00	1 423,00	1 737,03	1 023,33	-41,09%

Concernant les matières premières, Lacoste a une double ambition : viser la meilleure qualité de produit fini et optimiser l'utilisation des matières. Cela se traduit notamment par des efforts constants en vue de limiter les déchets de tissu durant les différentes étapes de transformation (tricotage, teinture, matelassage et coupe). La Marque dispose également de machines de tricotage innovantes sans couture (tricotage 3D) permettant de diminuer les déchets textiles.

Vis-à-vis de sa consommation de substances chimiques, Lacoste utilise un dispositif permettant de doser au mieux les quantités de produits consommés : des protocoles de teinture ou d'impression sont élaborés entre les fournisseurs de colorants et les utilisateurs, et les recettes de teinture sont évaluées par le laboratoire de développement. Les quantités de chaque ingrédient sont ainsi définies pour un résultat optimum de coloris et de résistance.

6.2.3 Énergies et fluides

En 2023, la consommation énergétique totale de Lacoste Opérations s'est élevée à 33 819,22 MWh.. Différentes mesures ont été prises aux Gayettes pour diminuer les consommations d'énergies et les émissions CO2 :

- Le site est alimenté à 100% en électricité verte ;
- L'investissement dans du matériel énergétiquement plus performant ;
- La mise en place de sous-compteurs pour relever les éventuelles anomalies ;
- La sensibilisation des collaborateurs à travers des communications ponctuelles, relatives à la consommation précise d'énergie par atelier.

Lacoste consomme principalement du gaz et de l'électricité :

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Gaz (MWh)	23 893,50	31 362,30	29 427,43	26 439,00	-10,16%
Pétrole (MWh)	7,69	-	10,66	17,35	+62,74%
Electricité (MWh)	6 641,54	7 481,43	7 489,12	6 744,87	-9,94%
Vapeur pour chauffage (MWh)	805,00	1 285,00	818,00	618,00	-24,45%
Total	31 347,73	40 128,73	37 745,22	33 819,22	-10,40%

Depuis 2022, la consommation de fluides frigorigènes a été intégrée au reporting environnemental : 16,07kg de fluides frigorigènes ont été consommés en 2023.

Une erreur de conversion a été constatée lors de la remontée de données liées aux consommations de pétrole sur l'exercice précédent, engendrant également une erreur sur les émissions afférentes :

- Les données corrigées se sont avérées plus faibles que les données publiées l'année précédente ;
- Les données de consommation de pétrole en 2022 ainsi que les émissions liées à l'énergies et aux fluides de l'exercice 2022 ont été retraitées dans le présent rapport.

6.3 ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Lacoste Opérations est sensibilisé aux risques liés au changement climatique, et prend en compte aussi bien les risques physiques que de transition. En 2021, la Marque a défini et a soumis des objectifs de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre à la *Science Based Targets initiative (SBTi)*, en conformité avec les engagements pris dans le cadre du Fashion Pact et de l'UNFCCC. Ils ont été validés en 2023 :

- Scope 1 & 2 : réduction des émissions en absolu de 47% à horizon 2030 (par rapport à 2019) ;
- Scope 3 : réduction des émissions par produit vendu de 37% à horizon 2030 (par rapport à 2019).

Les principaux postes d'émission de GES au long de la chaîne de valeur de la fabrication des produits sont :

- Les émissions liées à la production des matières premières (principalement coton et laine) ;
- Les émissions liées à la fabrication des produits finis ;
- Les émissions liées à l'acheminement de ces matières premières dans les sites de production ;
- Les émissions liées à l'acheminement des produits finis au niveau des points de vente ;
- Les émissions des points de vente ;
- Les émissions liées aux déplacements professionnels des collaborateurs ;
- Les émissions liées à l'usage des produits ;
- Les émissions liées à la fin de vie des produits.



Sur la base du GHG protocol, Lacoste a calculé en 2023 son bilan carbone 2022 sur les 3 scopes :

	2022 (tCO2e)	% du total
Emissions scopes 1 & 2 Lacoste (tCO2e)	24 500	3%
Emissions scope 3 Lacoste (tCO2e)	760 000	97%
Total émissions Lacoste (tCO2e)	786 500	100%

Dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière, les émissions communiquées et présentées ci-dessous correspondent aux scopes 1 et 2 des entités incluses dans le périmètre des activités Lacoste Opérations. Elles ont été calculées sur la base des facteurs d'émissions de l'Agence de la transition écologique (ADEME) et du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (UK DEFRA). En 2023, les émissions de GES¹⁵ de Lacoste Opérations (tCO₂e) s'élèvent ainsi à :

	2020	2021	2022	2023	Variation 2022-2023
Emissions énergies et fluides Lacoste Opérations (tCO2e)	4 449,27	5 825,74	5 752,49	5 157,77	-10,34%
Emissions flotte interne Lacoste Opérations (tCO2e)	283,31	223,16	261,31	238,18	-9,54%
Total émissions scope 1&2 Lacoste Opérations (tCO2e)	8 819,75	6 048,91	6 015,80	5 395,95	-10,30%

La diminution de 10,30% en 2023 par rapport à 2022 peut s'expliquer par :

- Une réduction des émissions liées à la flotte de véhicule, s'expliquant par le passage vers des véhicules hybrides ou électriques ;
- Une diminution des consommations d'énergies, s'expliquant entre autres par la mise en place dans l'usine des Gayettes de plusieurs mesures de réduction (investissement dans du matériel plus performant, mise en place de sous-compteurs pour relever les éventuelles anomalies).

7 PRODUCT

Les études réalisées sur l'impact environnemental de Lacoste depuis 2019, complétées par les objectifs de réductions des gaz à effet de serre soumis en 2021 à la *Science Based Targets initiative (SBTi)* et validés en 2023, mettent en avant la part prépondérante du scope 3 dans le bilan carbone du Groupe. Deux objectifs ont ainsi été fixés :

- Réduire de 15% l'impact environnemental par produit vendu à horizon 2025 (vs 2019) ;
- Réduire de 37% les émissions de gaz à effet de serre par produit vendu sur le scope 3 à horizon 2030 (vs 2019).

Pour atteindre ces objectifs, la Marque a identifié plusieurs leviers :

- Privilégier une sélection de matières premières engagées ;
- Augmenter la durée de vie de ses produits ;
- Donner une seconde vie à ses invendus et à ses déchets textiles ;
- Réduire l'empreinte environnementale des opérations industrielles sur la chaîne de valeur.

7.1 ÉCO-CONCEPTION

L'éco-conception n'est pas une idée nouvelle chez Lacoste. Conformément aux engagements pris dans le cadre du "Global Fashion Agenda", des modules de formation, pour développer la vision collective et stimuler la culture de l'innovation en respectant les grands principes de l'économie circulaire ont été réalisés en 2020.

Pour continuer à intégrer les principes de l'économie circulaire dans la conception de ses produits et pour mieux guider ses équipes, Lacoste utilise un outil de calcul d'impact environnemental, pour produire des analyses de cycle de vie et distinguer parmi ses références, celles qui offrent les meilleures performances environnementales de celles qui nécessitent d'être optimisées.

Lacoste travaille également aux problématiques liées à la fin de vie des produits et œuvre pour trouver des solutions industrielles permettant de donner une seconde vie à 100% des déchets textiles et invendus à horizon 2025. Des solutions sont continuellement en cours de recherche pour permettre notamment aux déchets de fabrication d'alimenter d'autres chaînes de production, et trouver les meilleurs procédés de recyclage. L'objectif de Lacoste est ainsi de réduire les impacts du produit sur l'environnement durant tout son cycle de vie, en les identifiant dès la phase de conception.

Pour continuer à mieux guider ses équipes dans leur choix et l'évaluation des différentes options de conception, Lacoste a :

- Animé en 2022 deux *Eco Design Event* (journées dédiées à l'écoconception) ;
- Réalisé un livret de l'éco-conception qui définit les fondamentaux de l'éco-conception, les enjeux de développement durable qui y sont liés et la manière dont ils sont gérés par Lacoste.

Dans la continuité de 2022, deux nouveaux éco-design event ont été réalisés en 2023, avec pour objectif de présenter aux équipes les principes et les outils pour adopter une approche plus responsable dès la conception et sur l'ensemble du cycle de vie des produits.

7.2 QUALITE ET SECURITE DES PRODUITS

Lacoste est très attaché à la qualité de ses produits que ce soit dans la sélection des matières premières ou les différents contrôles et tests qualité qui jalonnent les différentes étapes de production.



25 km de fil en pur coton pour réaliser un polo L.12.12 de 230g
27 opérations pour assembler un polo
14 000 points de broderie pour assembler un croco

Le Groupe suit depuis 2013 les travaux et recommandations de l'AFIRM Group, dont la mission est de réduire l'utilisation et l'impact des substances chimiques dans le secteur de l'habillement et de la chaussure. Une liste de substances interdites (RSL) dans le produit fini est ainsi en vigueur au sein de Lacoste Opérations, et le Groupe collabore avec l'AFIRM en participant à des groupes de travail afin d'améliorer la cohérence de tous les laboratoires qui travaillent pour la marque, et alimenter la recherche pour trouver des solutions alternatives aux substances réglementées. Lacoste respecte les standards imposés par la norme européenne REACH.

Conformément à ses engagements pris en 2020 vis-à-vis de ChemSec, Lacoste continue de bannir les PFAS. Un cahier des charges réglementaire impose les normes les plus restrictives à tous les produits Lacoste, à travers notamment un protocole de test spécifique qui permet de contrôler le niveau de qualité et de sécurité de tous les produits Lacoste. Des tests sont ainsi effectués en cours de production, et des plans de tests sont mis en place pour les produits les plus récurrents. Lacoste tient notamment à aller au-delà de la réglementation concernant les normes hypoallergéniques : certains allergènes vont ainsi rentrer dans le scope des substances à surveiller dans les produits, avec des seuils de présence à ne pas dépasser. En 2022, le cahier des charges réglementaire a été complété par un paragraphe sur la durabilité produit.

Des audits portant sur les volets qualité et technique des produits sont menés auprès de chaque fournisseur. Les contrôles qualité sont faits à chaque commande, les tests de performance sont réalisés en phase de développement pour le choix optimum puis sur le premier lot de production, les tests sur les substances comprises dans la RSL sont également menés sur le premier lot de production, et les audits de sites sont menés au maximum tous les 2 ans. En 2023 :

- 100% des modèles ont été testés sur les critères du cahier des charges "Qualité et Réglementation" ;
- Le taux de non-conformité des produits testés en 2023 à la sortie des usines du périmètre Lacoste Opérations s'élève à 0,89¹⁶.

Parallèlement à la RSL, Lacoste s'est inscrit en 2021 dans la démarche ZDHC (Zero Discharge of Hazardous Chemicals). L'ambition de cette initiative est de limiter l'utilisation de substances chimiques préoccupantes et de préserver l'environnement local à proximité des zones de production liées à l'ennoblissement des étoffes (teinture principalement). La démarche ZDHC s'articule autour de deux piliers :

- Améliorer la connaissance des produits chimiques et apprendre à mieux les utiliser ;
- Amener les industriels à réfléchir à l'impact de leur métier.

Son déploiement s'est poursuivi en 2023.

Dans cette optique, Lacoste a travaillé au déploiement d'une MRSL (Manufacturing Restricted Substance List), qui a été ajoutée au cahier des charges réglementaire en 2022. Elle concerne, outre les substances chimiques intervenant dans le processus de traitement des matières, toutes celles utilisées pour le nettoyage et l'entretien des équipements industriels.

Lacoste a développé son propre protocole de tests pour disposer d'un chiffrage objectif de la durabilité des produits, en complément de ceux réalisés pour leur qualité et leur sécurité. Ce protocole, vérifié et approuvé par Quantis en 2020, permet de quantifier :

- La stabilité (déformation et rétrécissement) ;

¹⁶ Le taux maximal de non-conformité accepté par Lacoste est de 1,50%.

- L'aspect (blanchiment et apparition de trous) ;
- L'évolution de la couleur (résistance de la couleur aux lavages, à la sueur, à la lumière et aux frottements) ;
- La résistance à l'éclatement (après application d'une certaine pression sur la maille).

C'est sur la base de ce protocole que Lacoste peut désormais se fixer des objectifs de durée de vie de ses produits. D'ores et déjà, l'objectif à horizon 2025 est de doubler la durée de vie de la gamme de polo intemporels.

7.3 MATIERES PREMIERES

7.3.1 Coton

La stratégie matières premières de Lacoste vise à augmenter progressivement la part de matière plus responsable dans les produits, tout en conservant leur qualité et leur durabilité. En particulier, la Marque travaille à l'identification de ses sources de coton cultivé selon des standards permettant de valider des pratiques agricoles plus responsables, avec pour objectif d'avoir 100% de coton plus responsable en 2026 dans ses collections. En 2023, près de 40% du coton contenu dans les collections des produits textiles est du coton biologique.

Lacoste a mené des travaux pendant deux ans sur les origines de sourcing de son coton. Ces travaux avaient notamment pour objectif de garantir le plus haut niveau de qualité de fibre possible, tout en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux mais également la transparence et traçabilité au niveau du champ de coton. À la suite de ces travaux, Lacoste avait sélectionné en 2020 4 pays pour son approvisionnement en coton : le Pérou, la Turquie, l'Australie et les Etats-Unis. Au cours de l'année 2021, deux nouveaux pays sont venus s'ajouter à cette liste : le Brésil et la Grèce. Après avoir sélectionné un nombre limité de pays d'approvisionnement, Lacoste poursuit sa démarche de traçabilité et travaille à l'identification des coopératives de coton afin d'évaluer l'intégralité de sa chaîne d'approvisionnement.

Lorsque Lacoste utilise du coton biologique, celui-ci est certifié GOTS ou OCS. La Marque procède par ailleurs lors de chaque récolte à des tests ADN afin de vérifier l'absence d'OGM dans le coton biologique. L'utilisation de la technologie Orbitain qui permet d'identifier l'origine géographique des fibres analysées a été poursuivie. Elle permet de valider la provenance et la qualité du coton sélectionné.

7.3.2 Autres matières : Certifications et bien-être animal

Lacoste continue de travailler activement pour renforcer ses exigences sur la traçabilité de son approvisionnement en matières premières tout en garantissant le respect du bien-être animal.

La fourrure, l'angora, le mohair ainsi que les cuirs exotiques sont ainsi toujours interdits chez Lacoste. Des exigences sur les conditions d'élevage des animaux pour la laine (interdiction du mulesing) et le duvet (animaux morts élevés pour leur viande, production de foie gras exclue) sont imposées aux fournisseurs pour garantir le respect du bien-être animal.

L'utilisation de certifications exigeantes sur les matières premières animales s'effectue progressivement et Lacoste en tant que membre du Textile Exchange privilégie celles qui en sont issues : RWS pour la laine, RDS pour le duvet, GRS ou RCS pour les matières recyclées, RAS pour la laine d'Alpaga et SFA pour le cachemire.

Le cuir utilisé pour fabriquer des produits Lacoste doit en outre provenir de tanneries certifiées par le Leather Working Group.

7.4 CONTREFAÇON

Lacoste est activement engagé dans la protection de sa Marque, vecteur de son authenticité et empreinte de son héritage. Un département Propriété Intellectuelle est dédié à la protection et à la défense des droits de propriété intellectuelle de Lacoste et du Groupe MF Brands. Son rôle est de conter les atteintes à l'image de la Marque et préserver sa réputation. Il veille à :

- La gestion de droits ;
- La validation de l'ensemble des collections et des supports marketing pour éviter tout conflit potentiel avec des tiers ;
- L'arrêt de la vente et production de pièces Lacoste contrefaites.

Le département travaille en étroite collaboration avec les autorités publiques du monde entier. Ainsi, Lacoste Argentine a été récompensé en 2023 lors d'une cérémonie de remise de prix, honorant les marques engagées dans la protection de leur propriété intellectuelle.

La lutte contre la contrefaçon fait partie intégrante de la responsabilité sociétale d'entreprise de Lacoste. La contrefaçon est un commerce illicite, irrespectueux du droit de travail, des standards de sécurité et des normes environnementales. La combattre sert à protéger les intérêts de ses clients, partenaires et salariés, et préserver sa capacité d'investissement et d'innovation.

A ce titre, Lacoste, représenté par MF Brands Group, occupe des postes de pilotage au sein des associations de lutte contre la contrefaçon et le commerce illicite (entre autres, UNIFAB, INTA, TRACIT).

En 2023, Lacoste a poursuivi son travail de lutte contre la contrefaçon en :

1. Participant à des campagnes de sensibilisation du public sur les dangers sociaux, économiques et sanitaires de la contrefaçon. L'Unifab, dont Lacoste est un membre historique, a été soutenu par la Marque en 2023 pour sa campagne de sensibilisation [des consommateurs aux enjeux de la contrefaçon](#) ;
2. Initiant environ 4 500 opérations de saisie de contrefaçons dans le monde ;
3. Interceptant plusieurs millions de faux articles ;
4. Supprimant des dizaines de milliers d'annonces visant à la promotion et la vente de produits contrefaisant les droits de Lacoste sur les plateformes internet, les sites e-commerce et les réseaux sociaux.

8 TABLE DES INDICATEURS PAR THEMATIQUE DE RISQUE

Thématique	Indicateur	Valeur 2022	Valeur 2023	Section dans le document
Chaîne d'approvisionnement responsable	Nombre d'audits auprès des usines de fournisseurs (#)	688	517	5.3.1
	Dont audits sociaux (#)	576	428	5.3.1
	Dont audits environnementaux (#)	112	89	5.3.1
Environnement	Volume total d'eau consommée (m ³)	224 342,50	214 296,90	6.2.1
	Volume total de déchets produits (t)	523,56	543,21	6.1
	Consommation totale d'énergie (MWh)	39 666,07	55 062,67	6.2.3
	Emissions de GES scope 1&2 (tCO ₂ e)	6 015,80	5 395,95	6.3
Communication	Part des fournisseurs de rang 1 à 4 dont les informations sont publiées sur le site internet (%)	100%	100%	5.3.1
Santé et sécurité au travail	Taux de fréquence (nombre d'accidents de travail avec arrêt pour 1 000 000 heures travaillées)	9,80	12,89	4.1.3
	Taux de gravité (nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées)	0,21	0,52	4.1.3
Engagement et bien-être des collaborateurs	Taux de turnover (%)	14,82%	12,90%	4.1.1
	Part de femmes dans les effectifs (%)	61,94%	60,39%	4.1.1
	Part des femmes parmi le top management (level 19 et +) (%)	40,51%	47,73%	4.1.1
	Part de la masse salariale consacrée à la formation (%)	1,70%	1,56%	4.1.2.2
	Nombre d'heures de formation (h)	13 015	14 741,42	4.1.2.2
	Nombre de personnes formées (#)	701	652	4.1.2.2
Propriété intellectuelle et protection de la marque	Nombre d'opérations de saisie de contrefaçons menées dans le monde (#)	5000	4 500	7.4
Qualité et sécurité des produits	Part des produits testés selon le cahier des charges "Qualité et Réglementation (%)	100%	100%	7.2
	Taux de non-conformité	0,77%	0,89%	7.2

9 NOTE MÉTHODOLOGIQUE 2023

9.1 PERIMETRE DE REPORTING

Les informations présentées dans ce rapport portent sur 100 % de l'activité de la Société Lacoste Opérations en France. Son périmètre comprend un site administratif à Paris (Court 37) et à Troyes (Croncels), ainsi que deux sites industriels également basés à Troyes (Gayettes et Verdun). Depuis l'exercice 2022, les salariés des sites Solodi, Court 2.3 et Anatole France rattachés à Lacoste Opérations ont été intégrés aux indicateurs sociaux. Comme ces salariés ne représentent qu'une part minime des effectifs de ces sites, les indicateurs environnementaux présentés dans ce rapport n'incluent pas les sites Solodi, Court 2.3 et Anatole France.

 Les informations précédées de ce logo couvrent un périmètre plus large que les seules activités de la Société Lacoste Opérations en France. Elles dépassent donc le périmètre de la DPEF.

9.2 DONNÉES SOCIALES

9.2.1 Taux de turnover

Pour calculer le renouvellement de l'ensemble des effectifs Lacoste Opérations, le périmètre du calcul du taux de turnover a été revu en 2023 : il concerne uniquement les contrats en CDI, et n'intègre plus les contrats en CDD (dont les contrats de professionnalisation) et les contrats en alternance :

Taux de turnover année N

$$= \frac{(\text{nombre d'entrées CDI au cours de l'année N} + \text{nombre de sorties CDI au cours de l'année N})/2}{\text{effectif en CDI début d'année N}}$$

Les collaborateurs dont le contrat vient à être modifié ou soumis à une mobilité interne au cours de l'année N ne sont pas comptabilisés comme une sortie dans les effectifs. Pour comparabilité, la valeur de l'année 2022 a été recalculée sur la base des effectifs en CDI.

9.2.2 Effectifs de clôture

Les collaborateurs dont le contrat se termine le 31 décembre de l'année N ne sont pas inclus dans l'effectif de fin de l'année N.

9.2.3 Part de femmes parmi le top management (grade 19 et +)

Pour mieux refléter la part de femme dans le top management, l'indicateur « Part de femmes parmi les N-1 Comex » a été revu en « Part de femmes parmi le top management (grade 19 et +) ». Les N-1 Comex sont composés des personnes directement encadrées par des membres du Comex. Le top management englobe un périmètre plus large de personnes ayant une position de managers, dont certains sont également N-1 Comex. Pour comparabilité, la valeur de l'année 2022 a été recalculée sur la base du nouvel indicateur.

9.3 FLOTTE INTERNE DE VÉHICULES

Étant donné que les collaborateurs Lacoste France, Lacoste Holding et Maus Frères International Services (MFIS) partagent les mêmes locaux que les collaborateurs Lacoste Opérations, leur émissions CO₂ liées à l'usage des véhicules de fonction et de service ont également été prises en compte dans cette base de données.

9.4 FLUIDE ET ENERGIE

En 2022, le nouveau système de reporting a permis d'ajouter au périmètre les quantités de gaz réfrigérants, ainsi que les quantités de pétrole consommées. Les consommations de pétrole de l'année

2023 ont été estimées sur la base des relevés des niveaux de cuves et des livraisons réalisées dans l'année.

9.5 EMISSIONS DE GES

Sur la base du GHG protocol, Lacoste a calculé en 2023 son bilan carbone 2022 sur les 3 scopes aux bornes de la Marque Lacoste.

Les émissions liées aux activités de Lacoste Opérations couvertes par la DPEF (scope 1&2) ont été calculées pour l'année 2023 et comprennent les consommations d'énergie directes et indirectes des sites ou des véhicules exploités par Lacoste :

- Les consommations d'énergies directes (gaz, fioul léger, fluides réfrigérants) des bureaux (Court 37 et Croncels) et usines (Gayettes et Verdun) de Lacoste Opérations
- Les consommations d'énergies indirectes (électricité, vapeur pour chauffage) des bureaux (Court 37 et Croncels) et usines (Gayettes et Verdun) de Lacoste Opérations
- Les consommations de carburant (essence, diesel) pour les véhicules exploités par Lacoste Opérations.

Les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul du bilan carbone proviennent de plusieurs bases de données :

- L'Agence de la transition écologique (ADEME) ;
- Le Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (UK DEFRA).

Pour comparabilité, les valeurs de 2022 ont été recalculées en utilisant les valeurs des facteurs d'émissions mises à jour.

Ce rapport est constitué de la déclaration de performance extra-financière (DPEF) de Lacoste Opération S.A. au titre de l'exercice civil et fiscal 2022, et d'éléments complémentaires pour produire la Communication on Progress (CoP) du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces éléments complémentaires sont les suivants :

"Déclaration de soutien continu" en page 4, avant-dernier paragraphe de la section "Conduite responsable des activités" en page 18, paragraphes "Leadership Academy" et "Customer Experience Academy" de la section "Formation" en pages 12 et 13 et la section "Fondation Lacoste" en pages 15, 16 et 17.

A noter que seules les informations de la déclaration de performance extra-financière ont fait l'objet d'une vérification de l'Organisme Tiers Indépendant EY, dont le rapport sur la conformité de la déclaration et la sincérité des informations contenues est disponible en page



Lacoste Opérations
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification
de la déclaration de performance extra-financière

EY & Associés



Lacoste Opérations

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n° 3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « l'Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant : comme indiqué dans le paragraphe « 1 Méthodologie » de la Déclaration de Performance Extra-Financière, et conformément à l'obligation légale de reporting extra-financier imposée par la transposition en droit français de la directive européenne de 2014, les informations présentées dans cette déclaration portent sur les activités de la société Lacoste Opérations en France à l'exception des opérations en amont et en aval qui sont réalisées par d'autres entités non concernées par le périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.



Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de l'Entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.



Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (*Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière*, du 7 juillet 2023) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de six semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions développement durable, ressources humaines, achats, qualité et communication.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'Entité et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'Entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (chaîne d'approvisionnement responsable, communication et marketing responsables), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans l'entité listée ci-après : Les Gayettes ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une entité contributrice listée ci-dessus et couvrent entre 35 % et 88 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (35 % des effectifs, 71 % des consommations d'électricité, 88 % des consommations de gaz) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'Entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 7 mars 2024

L'organisme tiers indépendant
EY & Associés



Thomas Gault
Associé, Développement Durable



Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Taux de turnover (%).</p> <p>Part de femmes dans les effectifs (%).</p> <p>Part des femmes parmi le top management (level 19 et +) (%).</p> <p>Taux de fréquence (nombre d'accidents de travail avec arrêt pour 1 000 000 heures travaillées).</p> <p>Taux de gravité (nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées).</p>	<p>Les mesures visant à améliorer l'engagement et le bien-être des collaborateurs (attractivité et rétention des talents, formation, diversité et inclusion).</p> <p>Les mesures visant à améliorer la santé et la sécurité au travail.</p>
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Volume total d'eau consommée (m³).</p> <p>Volume total de déchets produits (t).</p> <p>Consommation totale de gaz (MWh).</p> <p>Consommation totale de pétrole (MWh).</p> <p>Consommation totale d'électricité (MWh).</p> <p>Consommation totale de vapeur pour chauffage (MWh).</p> <p>Consommation totale d'énergie (MWh).</p> <p>Consommation totale de fluides frigorigènes (kg).</p> <p>Emissions de GES scope 1&2 (tCO₂e).</p>	<p>Les mesures en matière d'adaptation au changement climatique et de réduction de l'empreinte carbone.</p> <p>Les mesures visant à améliorer la gestion des ressources (énergie, eau) et des déchets (économie circulaire et éco-conception).</p>
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
<p>Nombre d'audits sociaux auprès des usines de fournisseurs (#).</p> <p>Nombre d'audits environnementaux auprès des usines de fournisseurs (#).</p> <p>Taux de non-conformité (%).</p>	<p>Les mesures visant à améliorer la qualité et la sécurité des produits.</p> <p>Les mesures en matière de chaîne d'approvisionnement responsable.</p> <p>Les mesures en matière de communication et de marketing responsables.</p>